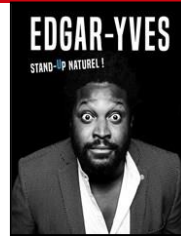
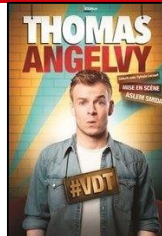




TREMLIN «LES DAYCOUVERTES»

Le Télégramme



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM D'ARTISTE OU PSEUDO :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Région :

Téléphone :

Mail :

Site internet :

Nombre de personnes sur scène :

Durée du numéro (20' max) : mise en place du sketch et sortie de scène rapide

Description rapide du sketch :

.....
.....
.....
.....
.....

Joindre impérativement une ou plusieurs photos de bonne qualité ainsi que tout autre élément de communication (dossier de presse, revue de presse, teaser...) ainsi que vos doléances techniques (conduite lumière, micro demandé...)

TREPLIN «LES DAYCOUVERTES»

La présélection des dossiers aura lieu le 15 octobre 2018. L'organisation du festival contactera les candidats après cette date.

Signature précédée de la mention « lu et approuvée »

CANDIDATURE A ENVOYER AVANT LE 10 FEVRIER A :

Quimper Evenements

« Tremplin des DayCouvertes »

32 bis rue de Stang Bihan

29000 Quimper

Contact : contact@lesdayconnades.bzh

02 98 52 00 16 ou 06 66 06 97 78 (Eric)

TREMLIN «LES DAYCOUVERTES»

REGLEMENT

1. Les candidats doivent expédier un dvd ou communiquer un lien internet du numéro humoristique original d'une durée maximale de 20 minutes au plus tard le 30 septembre 2018 à l'adresse suivante :
Quimper Evenements « Tremplin des DayCouvertes » 32 bis rue de Stang Bihan 29000 Quimper.
2. L'extrait humoristique ne doit pas être une reproduction, une adaptation ou une traduction totale ou partielle de textes écrits par toute autre personne, utilisée sans son consentement.
3. Les participants doivent transmettre un formulaire d'inscription dûment complété et signé, disponible à l'adresse suivante : <http://lesdayconnades.bzh/web/>
4. Le festival des DayConnades ne retourne aucun support vidéo. De même que la qualité du support n'est pas un critère de sélection.
5. Parmi les documents vidéo reçus, un jury sélectionnera 4 numéros qu'il déterminera comme ceux qui lui plaisent le plus. Ce choix sera fait au plus tard le 15 octobre 2018.
6. Les 4 humoristes sélectionnés se produiront lors du Tremplin des DayCouvertes le samedi 19 janvier 2019, sous les conditions établies au préalable par l'organisateur.
7. Les frais de déplacements des participants au Tremplin des DayCouvertes seront remboursés sur présentation d'un justificatif de transport dans la limite de 160€ pour 1 aller/retour. Pour les personnes se déplaçant par leurs propres moyens, le remboursement se fera en fonction du kilométrage entre leur lieu de résidence et Quimper à raison de 0,30€ du km, jusqu'à concurrence de 160€ pour l'aller-retour. Les candidats au tremplin bénéficieront du service de restauration du 19 janvier ainsi que de l'hébergement de la nuit du 18 au 19 janvier 2018.

AUCUN AUTRE MONTANT (REMBOURSEMENT, CACHET, DEFRAIEMENT, ETC) A QUELQUE TITRE QUE CE SOIT, NE SERA VERSE AUX PARTICIPANTS

8. Les décisions du jury sont finales et sans appel.
9. Le vainqueur du tremplin s'engage à revenir l'année suivante joué 30 minutes de son spectacle dans les mêmes conditions que pour le tremplin.

A....., le.....

Signature (précédée de la mention lu et approuvée)

TREMLIN «LES DAYCOUVERTES»

AUTORISATION DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIES ET DE FILMS

Je soussigné(e) Mlle, Mme, Mr
Habitant

.....
.....
.....

Ainsi que mes ayants droits

Donne à Quimper Evénements et Eric Garnier l'autorisation de publier et de diffuser les photographies et vidéos réalisées par leur soin, ou une personne habilitée par l'organisation dans le cadre du Tremplin des DayCouvertes (répétitions + spectacles), qui se déroulera le vendredi 24 juin, pour tout usage, y compris publicitaires et commerciaux, dans l'unique but promotionnel de l'artiste et du festival « Les DayConnades de l'Ouest ».

La présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera en conséquence lieu à aucune rémunération quelle qu'elle soit.

Les légendes accompagnant la diffusion de la (ou des) photographie(s) et des films réalisés ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

A Quimper, le.....

Signature (précédée de la mention lu et approuvée)

